

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	13 Septembre 2017	Séance du : 20 septembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le vingt septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 36</u>	
Présents : 36	Pour : 35	
Absents : 9	Contre : 1	
Représentés : 0	Abstention : 0	

Etaient présents : Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Alain BLANQUER (Lieuran-Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérard VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés :

Absents : Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret).

**Objet : Projet de requalification des lieux d'accueil du public au sein du pôle touristique de Mourèze : espace d'accueil et d'interprétation.**

Monsieur VALENTINI informe les membres du conseil communautaire que le village de Mourèze, site inscrit depuis 1941 appartient au Grand site Vallée du Salagou, Cirque de Mourèze. Il est site classé depuis août 2003. La démarche « Opération grand site » est engagée depuis avril 2010. Dans ce cadre, Mourèze (cirque et village) est un des 3 pôles touristiques validés.

Il précise que le village et les différents lieux accueillent 110 000 visiteurs par an et l'antenne de l'Office de Tourisme du Clermontais reçoit 20 000 visiteurs par an.

Cette antenne n'est adaptée ni à la gestion de ce flux de visiteurs et à la qualité des sites dont elle doit assurer la promotion, ni à la valorisation du paysage ; en effet elle est la 1<sup>ère</sup> image que les visiteurs découvrent en arrivant.

De plus, cette entrée du village pose problème au niveau des flux, tant pour les visiteurs que pour les habitants.

La Communauté de communes du Clermontais mettant en œuvre sa compétence en matière de Tourisme porte un projet de requalification des lieux d'accueil du public sur le site.

Ce projet prévoit la réorganisation de ces espaces publics et la création d'un nouveau bâtiment qui correspondra au niveau qualitatif des sites visités.

L'antenne créée comprendra un bâtiment d'accueil des visiteurs qui aura 3 fonctions spécifiques :

- Accueil et information des visiteurs,
- Espace d'interprétation et d'animation en lien avec le schéma d'interprétation du site,
- Back office des agents de l'office de tourisme et des guides et associations organisant des manifestations touristiques sur la commune,

Une attention particulière sera portée à la rénovation du bâtiment actuel de manière intégrée et à l'intégration paysagère de ce lieu d'accueil à l'entrée du village de Mourèze en lien avec les divers lieux de visite. Un soin particulier sera fait au niveau des liaisons piétonnes entre le bâtiment d'accueil, l'accès au site, le village et les parkings dès la conception du projet.

Le coût de ce projet s'élève à 519 539 € HT qui sera financé selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Compte tenu du caractère structurant de ce projet et de son impact sur le développement économique et touristique du territoire il est proposé aux membres du Conseil communautaire de valider sa réalisation.

		Désignation de la dépense	Montants (préciser HT ou TTC)
<b>Budget prévisionnel</b>		-	-
		-	-
	DEPENSES FONCTIONNEMENT	-	-
		...	...
	DEPENSES INVESTISSEMENT	-Etudes préalables -Travaux -Provision et aléas - - ...	- 68 680 € HT - 515 970 € HT - 34 889 € HT - - ...
	<b>TOTAL</b>		<b>619 539 € HT</b>
<b>Plan de financement prévisionnel global</b>		Montant (préciser HT/TTC)	%
	Autofinancement	244 539 € HT	47 %
	Etat	20 000 € HT	4 %
	Région	50 000 € HT (à confirmer)	10 %
	Département	100 000 € HT (travaux bâtiment + travaux voirie)	19 %
	Europe	105 000 € HT	20 %
	Agence de l'Eau		
	Autre		
		<b>TOTAL</b>	<b>519 539 € HT (ce montant ne comprend pas les travaux de voirie pris en charge directement par la Département à hauteur de 100 000 € HT)</b>

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITÉ,**

**APPROUVE** le projet de requalification des lieux d'accueil du public au sein du pôle touristique de Mourèze tel que présenté ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20171002-2017-09-20-07-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2017  
Date de réception préfecture : 02/10/2017